L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 14 JUIN 1893.

PETITES ANNONCES.

AVIS—Un avocat en qui on peut placer toute confiance, devant visiter l'Europe, se chargera de toutes affaires d'importance qu'on voudra lui confier. S'adresser à "Avocat," aux bureaux de l'Abeille. 10 juin—6f

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 22 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bemard. 2 avril—3m

DEMANDES.

ON demande une Française pour faire le ménage d'une maison haute et aider à des travaux de couture. Recommandations exigées. S'adresser de 10 heures à 4. Rue Prytanée, 264. 14 juin—2f

A LOUER.

UNE maison meublée à Louer à la Passe Christian, rue de l'Eglise. S'adresser 74 rue Dumaine. 1er juin—15f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

F. G. Marrero vs Edward Y. Ginn.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 24,223.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 20 juin 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un joli lot de meubles de maison, deux pendules en marbre, tapis, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.
9 juin—9 13 20

Albin Rochereau, L. C. David, subrogé, vs Dr Geo. P. P. David.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 17,831 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux aux Nos 13 et 15 de la rue St Louis, entre Chartres et Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20me jour de juin 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du local Nos 13 et 15 rue St-Louis connu comme le "David Manufacturing Co., limité," comprenant une machine à vapeur, bouilloire, etc., un lot de cornichons assortis, un lot de gelées assorties, un lot de ketchup assorti, un lot de moutarde assortie, un lot de raisins assortis, un lot de bouteilles vides, un lot de baquets en bois et en ferblanc, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans. 7 juin—7 14 20

AVIS DE SUCCESSION.

Otto A. P. Stoll vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,072—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Thormaehlen syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 juin—14 18 23

Succession de George Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,599—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Elizabeth Keller, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 juin—14 18 23

Succession de Charlotte Ahlfeldt, veuve de Jno. Rapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,747.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. J. Rapp, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 juin—13 18 23

Succession d'Emily Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,625.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 juin—13 18 22

Succession de Nicholas J. Hery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 35,513—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. O'Connor, liquidateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juin—11 15 20

Succession d'Alexandre Paya.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,306—Division C.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Paya, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juin—6 11 15

Succession d'Adolphe Jean Delserles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,890—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mathilde Hansen, veuve d'Adolphe Jean Delserles, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 juin—7 11 16

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,988, Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le cinquième compte provisoire présentés par Henry Charnock et William H. Cantson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableaux.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 juin—9 14 18

Succession de Henry T. Cottam.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,042—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. Thom Cottam, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 juin—10 15 19

Succession de Philip Frank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,863—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Adam Frank, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 juin—9 14 18

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 39,274, Division E. — Léon Joseph vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Léon Joseph soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Théo. Buisson, Esq., notaire, à son bureau No 9 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 28me jour de juin 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1893.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—14 19 23

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE D'ETE

Evénement Important.

Propriétés Foncières

Améliorées de Choix.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Pour les Capitalistes, ceux qui ont des fonds à placer, ceux qui veulent se procurer une résidence agréable

—DANS LE—

Premier et le Second District.

VENTE EN PARTAGE

—DANS L'AFFAIRE DE—

Mme Madeline Story et autres contre Louis Burthe, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 39,027.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 29 mai 1893, signé le 2 juin 1893, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de Mme Madeline Story et autres contre Louis Burthe, tuteur, il sera vendu aux enchères publiques, pour opérer un partage:

1° Un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Natchez, Magazine et Gravier, désigné comme lot No 12 sur un plan de C. F. Zimpfel, mesurant 21 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 70 pieds. Ensemble avec tous les bâtiments, etc., qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques de choix à quatre étages, situé dans un quartier central, désigné par le No 58 de la rue du Camp, loué à la "Times-Democrat Publishing Company," à raison de $1,680 par an, occupé par C. D. Stuart, encanteur, et subdivisé en bureaux, etc., aux étages supérieurs, situé dans l'endroit le plus recherché de ce quartier populaire, environné de banques, de compagnies d'assurances et de bureaux d'affaires.

2° Ce lot de terre, de dimensions peu ordinaires, avec tous les édifices qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Bienville et Conti, mesurant 33 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, vaste, solidement bâti, avec ornements, servant aussi de résidence, désigné par le No municipal 71, occupé par le populaire "Millinery Emporium" de Mme M. Olberding. Les étages supérieurs sont admirablement subdivisés pour résidences, avec de nombreux et vastes appartements, allée pour voiture, écurie et remises, etc.

L'emplacement est de choix et central, à proximité de la rue du Canal, dans le quartier par excellence du deuxième district, et dans l'îlet le plus recherché dudit district. La propriété rapporte $900 par an.

3° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Royale, Chartres et Dumaine, mesurant ensemble 53 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Royale, sur une profondeur, de façade rue St-Philippe de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations comprennent l'édifice vaste et attrayant à trois étages en briques, orné d'une grande véranda en fer sur la façade, désigné par les Nos 228, 228 1/2 et 230 rue Royale et 48 rue St-Philippe. Le rez-de-chaussée est occupé par Mme Roth, comme magasin de chaussures, et la confiserie de Mme Ford.

Les étages supérieurs sont parfaitement subdivisés en deux maisons de résidence, ayant des appartements vastes, bien aérés et distribués en salons, chambres à coucher, etc. Situé du côté préféré et sur le passage pour l'aller et le retour du Marché Français et à une distance convenable de ce dernier, dans un quartier populeux et affairé; édifice donnant un revenu de $900 par an.

4° Un certain terrain dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7, carré d'îlet borné par les rues Conti, Bourbon, Royale et St-Louis, mesurant 26 pieds 10 pouces et 2 lignes de façade rue Conti; 73 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 6; 68 pieds 4 pouces de profondeur du terrain se rapportant au No 7 pieds 7 pouces et une profondeur additionnelle de 10 pieds 8 pouces et 4 lignes; et 19 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent la confortable maison de résidence bien située en briques, à trois étages, désignée par le No 73 rue Conti, subdivisée en vastes salons doubles, salle à manger, cuisine, etc., au premier étage, et environ 4 chambres à coucher bien aérées, etc., à l'étage supérieur, cour pavée, citerne, water works, etc. Toujours occupée par de bons locataires et donnant un revenu annuel de $480.

5° Un certain terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que celui précédemment décrit, contigu à l'autre et désigné par le No 6; mesurant 27 pieds 7 lignes de façade rue Conti, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 73 pieds 9 pouces. Les améliorations comprennent la jolie et agréable maison de résidence, en briques, à trois étage, portant le No 75 de la rue Conti, confortablement subdivisée, ayant environ 10 chambres, cour Schillinger, citerne, hydrant, etc., donnant un loyer de $600 par an.

Les propriétés décrites ci-dessus rue Conti sont traversées au fond par une allée ayant 3 pieds 9 pouces et 4 lignes de large, ouvrant sur la rue Bourbon et en commun aux dits lots et propriétés adjacentes.

6° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Royale, Bourbon et Bienville, mesurant en mesure américaine, 25 pieds 6 pouces de face à la rue Douane, sur une profondeur de 105 pieds en mesure française.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à trois étages confortablement distribuée et sur un point central, connue comme le No 111 rue de la Douane, ayant de nombreux et spacieux appartements, corridor en haut et en bas, chambres à domestique, cour pavée, waterworks, etc. Rue pavée, près des Hôtels Louisiana et Fabacher et salles à manger; à un block de la rue du Canal, ayant toujours des locataires à 1 et rapportant $62 50 par mois.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Melpomène ou Edward, Constance et Terpsichore, composée de trois lots désignés comme lots Nos 1, 2 et 3. Les lots Nos 1 et 2 mesurent ensemble 55 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène de 120 pieds 9 pouces et 2 lignes. Le lot No 3 est adjacent aux lots ci-dessus dans le fond et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent la grande, attrayante et confortable résidence en briques à deux étages, désignée par le No municipal 145 rue Annonciation, et de l'encoignure Melpomène, subdivisée en salons doubles spacieux, grande salle à manger, lieux à l'anglaise, office, cuisine avec range, lavoir, chambre pour repasser et autres, corridor en haut et en bas, cour pavée. L'étage supérieur est des plus convenablement disposé, subdivisé en 10 grandes chambres à coucher et bien ventilées, chambre à bain, etc. Les terrains devant et sur le côté sont admirablement ornés, disposés en jardin et promenade, clôture en fer devant, etc. Le tout ayant tous les agréments modernes, avec eau, gaz, etc.

Une grande bâtisse à deux étages dans le fond, ayant 8 chambres, chambre pour le charbon et le bois.

Le voisinage est particulièrement attrayant, en outre par des résidences élégantes et modernes, chars urbains devant et à proximité de tous les agréments.

8° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le même îlet ainsi que la propriété décrite ci-dessus, adjacente à la propriété ci-dessus et mesurant 27 pieds de face à la rue Melpomène, ou la rue Edward, sur la splendide profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, subdivisée en remise et écurie ensemble avec une bâtisse en briques à un étage dans le fond. Un site élégant pour une résidence moderne.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs divisés en coupons pour représenter l'intérêt respectif des parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque conventionnelle et lien et privilège de vendeur sur les propriétés vendues respectivement, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles, le pacte de non aliénation, la clause des 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le paiement des dits billets ou toute partie de ceux-ci, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs, les acquéreurs assumant les taxes de 1893 au-dessus de leurs enchères et feront un dépôt de 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Eusèbe Bouny, notaire public.

3 juin—3 4 7 14 21 28—juillet 2 5

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, jeudi soir, 31 décembre 1892.

Comptant	$ 949,452 09
Change	221,657 83
Prêts sur demande et escomptes	1,461,202 44
Actions	56,172 50
Propriétés foncières	49,043 00
Taxes	10,000 00
Total	$2,727,527 86
Fonds capital	$[illegible]
Profits non divisés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dividendes non payés	2,070 00
Total	$2,727,527 86

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1892.

ANT. DOREOCOURT, Notaire.

1 janv—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCAN

—DE—

Propriétés Rémunératrices et bien situées.

PROPRIETES

RUE ROYALE.

No 162 rue Royale, entre Orléans et St-Pierre. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec vérandah en fer ouvragé et entrée pour voiture, divisée pour magasin et résidence.

No 175 rue Royale, entre Ste-Anne et Orléans. Grande bâtisse en briques à deux étages, avec une grande entrée pour voiture, occupée par des magasins et le haut divisé pour résidence.

No 180 rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne. Elégante bâtisse en briques, à trois étages avec vérandah en fer ouvragé.

No 190 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec une vérandah en fer ouvragé, occupée en bas comme magasin et comme résidence dans le haut.

No 192 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Elégante bâtisse à trois étages avec vérandah en fer ouvragé, le bas étant occupé comme magasin et le haut comme résidence.

No 201 rue Royale, entre Ste-Anne et Dumaine, jolie résidence en briques à un étage, avec une grande cour briquetée.

No 203 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Jolie résidence en briques à un étage avec une grande cour briquetée.

Toutes les propriétés ci-dessus sont occupées par des locataires prompts à la paie.

Tombeau dans le Cimetière St-Louis.

Succession de Bernard Senat.

No 38,728—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., daté le 3 mai 1893, et en vertu d'un acte de propriété daté le 5 mai 1893, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et tout ce qui en quelque sorte y appartient, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St-Pierre, et mesurant 36 pieds 5 pouces de façade rue Royale, sur 127 pieds 0 pouces et 1/2 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, mesure américaine, d'après les titres de la dite propriété. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à 3 étages (avec terrasse ou toit plat) ayant un grand magasin au rez-de-chaussée, deux salons avec portes à coulisses, trois chambres à coucher, deux cabinets, corridor et galerie au second étage et trois chambres, corridor et cabinet au troisième étage; aussi une bâtisse en briques à trois étages à l'arrière, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et galerie au second étage, et trois chambres et galerie au troisième étage; et une bâtisse en briques à deux étages contigue à la bâtisse principale ayant une chambre et lieux d'aisance à chaque étage; galerie au second étage, citerne, gaz, waterworks, etc. Cour briquetée et pavée, entrée pour voiture avec grandes portes, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 162 rue Royale.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y sont ou qui, en quelque sorte, y appartiennent, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet No 59, borné par les rues Royale, Orléans, Ste-Anne et Bourbon, désigné par la lettre A sur un plan de Chs. Castaing, arpenteur, fait le 18 juin 1879, et avec le plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, le 14 mars 1882 et annexé à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 12 avril 1882, d'après lequel ledit terrain mesure, en pieds américains, 56 pieds 3 pouces et 7 lignes de façade rue Royale; 128 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue d'Orléans; 79 pieds et 4 pouces sur une première profondeur du côté de la rue Ste Anne, de là, 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Royale, et s'étendant vers la rue Ste-Anne, puis 52 pieds 8 pouces par une seconde profondeur sur la profondeur de la rue Ste-Anne, et 59 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite inférieure.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux vastes magasins au rez-de-chaussée, et 6 chambres, 2 cabinets, vestibule et galerie au second étage; une bâtisse contiguë en briques à deux étages, ayant à chacun deux chambres et une seconde bâtisse attenante, en briques, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et galerie au second étage; aussi une petite bâtisse en bois d'une chambre, waterworks, lieux d'aisance à deux étages en bois, cour briquetée et entrée pavée pour voiture avec porte cochère, etc. Les écuries, ouvertes sur, etc., ne sont pas vendues avec la propriété. Vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1893. Cette grande propriété porte le numéro municipal 175 de la rue Royale.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et avantages qui, en quelque sorte, y appartiennent ou en font partie, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet No 46, borné par les rues Royale, Chartres, Ste-Anne et le Passage St-Antoine, désigné comme le terrain No 4 sur un plan daté du 3 juillet 1890, fait par L. H. Pilié, député voyer, et mesurant 30 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur la rue Royale, 21 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur le côté de la rue Ste Anne, et en le mesurant, d'après ce plan, 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, 24 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur à l'arrière sur 81 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une belle bâtisse en briques à trois étages, avec une vérandah d'ornement. Le rez-de-chaussée est occupé comme salon de coiffure; il y a deux chambres, corridor et vestibule à chacun des second et troisième étages; aussi une bâtisse en briques à trois étages, ayant deux chambres et cabinets à chaque étage, galeries, etc., lieux d'aisance à trois étages, citerne, gaz, waterworks, cour briquetée, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 180 de la rue Royale.

4° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et toutes les améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre A sur un plan de D. E. Seghers, voyer, en date du 1er mai 1893, dans le carré d'îlet No 47, borné par les rues Royale, Chartres, Dumaine et Ste-Anne, et mesurant 20 pieds de façade rue Royale sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle bâtisse en briques à trois étages avec une vérandah d'ornement, magasin au rez-de-chaussée avec arrière chambre, 2 chambres à chacun, au 2me et au 3me; aussi un bâtiment en briques à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, avec gaz, water works, cour pavée en briques, lieux, etc. La propriété porte le No municipal 190, rue Royale.

5° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, désigné par la lettre B sur un plan de D. E. Seghers, arpenteur, en date du 1er mai 1893, dans l'îlet No 47, borné par les rues Dumaine, Royale, Chartres et Ste-Anne, touchant immédiatement au lot de terre ci-dessus décrit et mesurant 20 pieds de face à la dite rue Royale, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un élégant édifice en briques à trois étages avec vérandah ouvragée en fer, magasin, chambre dans le fond, et vestibule au rez-de-chaussée, et deux chambres à chacun au 2e et 3e étages; aussi un édifice en briques à deux étages, avec deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, gaz, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 192, rue Royale.

6° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui s'y rattachent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot No 1, sur un croquis fait par J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, annexé par référence à l'acte d'achat de cette propriété par Vve Hermann Z. Brugier de la succession de Romain Brugier, conformément à l'acte de vente passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 16 avril 1879, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dumaine, Ste-Anne et Bourbon, conformément au dit croquis le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une jolie résidence en briques à un étage ayant 4 chambres et une salle à manger, et qu'un édifice en briques à deux étages dans le fond ayant deux chambres à chaque étage, avec lieux d'aisance, gaz, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 201.

7. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y rattachent, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Dumaine et Ste-Anne. Le dit lot est désigné par le No 2 sur le susdit plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, conformément auquel le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en briques à un étage, ayant 4 chambres, 2 cabinets et salle à manger, et édifice en briques à deux étages dans le fond ayant deux chambres à chaque étage, avec lieux d'aisance, gaz, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 203 rue Royale.

8° Certificat No 712 émis par la Fabrique de l'Eglise St Louis (Cathédrale) désigné sur un plan du susdit par la section No 22, Rangée 1, de l'îlet 2.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans à crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses de sécurité honoraires d'avocat, etc. Les taxes de l'année 1893 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication: un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente sera requis des acquéreurs au moment de la criée.

Les actes de vente pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

M. EDWARD DINKELSPIEL a ce jour été admis comme membre de notre raison sociale. Le nom et titre de notre raison sociale restera comme par le passé.

DINKELSPIEL & HART,
Nouvelle-Orléans, 16 mai 1893.
17 mai—17—juin 1 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de commerce et résidence,

No 64 rue Chartres, entre Bienville et Conti.

Elégante bâtisse en briques à trois étages, le bas étant occupé par G. Goris, tailleur à la mode, et le haut comme résidence.

SUCCESSION DE WILLIAM SCHWEHM.

No 35,336.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune. MERCREDI, 28 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 23 mai 1893, pour le compte de la dite succession, la propriété de valeur ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet No vingt-neuf, borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné comme lot C sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 16 janvier 1877 et annexé à un acte fait, le 26 juillet 1877, pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville; suivant lequel plan le dit lot mesure vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur de cinquante-quatre pieds, entre lignes parallèles, le tout, plus ou moins, au pied américain.

Les améliorations consistent de l'élégante bâtisse en briques à trois étages avec vérandah en fer ouvragé, le rez-de-chaussée occupé par G. Goris, tailleur à la mode, le haut comme résidence ayant trois chambres, chambre à bain, lieux d'aisance et citerne, au second étage, et trois chambres au troisième étage et grenier à chaque étage. Le rez-de-chaussée est vendu sujet à un bail à G. Goris, Esq., jusqu'au 1er août 1893 à raison de vingt piastres par mois, avec privilège de le renouveler pour une autre année aux mêmes termes et conditions.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 en sus du prix de l'adjudication. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de vingt pour cent avec l'encanteur pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant C. J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 mai—24 31—juin 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE RESIDENCE dans le Troisième District,

No 228 avenue des Champs Elysées entre Villeré et Robertson.

MME MARIE ALCIDIE SEICSHNAYDRE vs. MARIE ALICE AUZOUT ET ALS.

No 38,756 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 5 mai 1893 et signé le 12 mai 1893, par l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Champs Elysées, les rues des Français, Villeré et Robertson, le dit lot de terre commençant à une distance de 27 pieds 4 pouces de l'encoignure de la rue Villeré et mesurant 41 pieds de face à l'Avenue des Champs Elysées sur une profondeur de 160 pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent l'élégante résidence élevée avec attic, ayant corridor au centre, salons avec arches, deux chambres à coucher, un cabinet et une grande salle à manger au rez-de-chaussée dans l'attic deux grandes chambres, cabinets, gaz, etc.; une bâtisse à un étage en arrière, lieux, principale avec deux chambres et office, lieux d'aisance, cour briquetée, deux citernes, etc., connue par le numéro municipal 228 avenue des Champs Elysées.

Termes et conditions.—Un tiers en comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, à 1 an et à deux ans de crédit en billets divisés en coupons et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement avec privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété qui seront dans les clauses usuelles, à savoir: polices transférées aux vendeurs ou à ceux qui seront détenteurs des dits billets, etc. et le droit pour recouvrer le montant des billets, et toutes portions de ceux-ci, l'acquéreur devra payer les frais de procédures légales et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas d'augmentation de la valeur pour le paiement des dits billets. Les taxes de l'année 1893 en sus du montant de l'adjudication. L'acte de vente renfermera toutes les clauses usuelles pour garantir le paiement des dits billets.

L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 0/0 de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John R. Legier, N. P., aux frais de l'acquéreur.

20 mai—20 24 31—7 14 21 juin

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Celeste.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du 1 & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Pointe et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
413 Presse à Coton et Levée.
414 Marché Washington.
415 Louisa et Remparts.
412 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
413 Dauphine et Indépendance.
414 Station des cars, Pologne.
415 Caserne des Etats-Unis
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Pour effectuer un Partage entre les Légataires universels

—DE—

Edme Paul Gisclon.

No 45

Rue Decatur, entre les rues Douane et Bienville, le Magasin en briques à trois étages, occupé par MM. Haspel & Davis et autres.

No 47

Rue Decatur, entre Douane et Bienville, le Magasin en briques à trois étages, occupé par MM. A. Heymann & Cie et autres.

No 119

Rue Royale, entre les rues St Louis et Toulouse, l'élégante Résidence et Magasin en briques à trois étages; le rez-de-chaussée a été occupé par feu P. Gisclon pendant dix-sept ans comme Manufacture de Chocolat et actuellement par MM. Feltz & Dusel. La partie supérieure rapporte un loyer de $50 et le rez-de-chaussée $25 par mois, faisant $75 mensuellement pour le tout.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 155 rue Commune—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, pour effectuer un partage entre les légataires universels de Edme Paul Gisclon, la propriété décrite, ci-après, à savoir:

Pour termes et conditions, mesures et autres détails de la vente, voir le New Orleans Picayune.

11 juin—11 13 14

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence de valeur dans le Premier District.

Succession d'Elisabeth Breuer, veuve de Michael Baumgartner.

No 38,404—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division ——, en date du 6 juin 1893 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le magasin et la résidence productives coin des rues Poydras et Miro, à savoir: deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Miro, Tonti et Lafayette, étant les lots Nos 1 et 7, mesurant chacun 30 pieds de face et de largeur sur chacune des dites rues Poydras et Lafayette sur 85 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la rue Miro sur 82 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du lot No 2 le lot No 7, 82 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin et résidence en bois à un étage, occupée par une grocerie, ayant un grand magasin avec hangar de face, 5 chambres dans le corps de la maison et 4 chambres dans une bâtisse attenante sur l'encoignure des rues Miro et Lafayette.

2° Deux certains lots de terre dans l'îlet borné par les rues Poydras, Miro, Tonti et Lafayette, désignés comme lots Nos 8 et 9. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Poydras et Tonti et mesure 92 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras, sur 32 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la rue Tonti, sur une largeur dans le fond de 30 pieds 4 pouces et 5 lignes, avec une autre profondeur de 90 pieds et 4 pouces, et le lot No 9 mesure 30 pieds 4 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 4 pouces sur la ligne du côté et une façade de 22 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la rue Tonti et une profondeur sur la rue Lafayette sur une ligne irrégulière de 88 pieds 2 pouces et 1 ligne. Ensemble avec une bâtisse inoccupée qui s'y trouve.

3° Trois certains terrains dans le Premier district de cette ville, désignés par les Nos 6, 7 et 8, dans le carré d'îlet borné par les rues Galvez, Poydras, Miro et Lafayette—les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir: Le terrain No 6 mesure 32 pieds 7 pouces et 3 lignes de façade rue Lafayette; 34 pieds, 1 pouce de façade rue Poydras; 102 pieds, 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté de la ligne du terrain No 5; et 99 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 7. Le terrain No 7 mesure 32 pieds et 7 pouces 3 lignes de façade rue Lafayette; 33 pieds 1 pouce de façade rue Poydras, 99 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 6; et 95 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 8. Le terrain No 8 mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue Lafayette; 32 pieds 5 lignes de façade rue Poydras, 95 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 7, et 91 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur et de façade rue Miro. Lesdits terrains s'étendent de Poydras à Lafayette. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant le cottage double en bois Nos 514 et 514 1/2 rue Poydras, ayant 6 chambres, citerne, auvents, cours, etc. Et aussi, la maison de résidence en bois à deux étages coin des rues Miro et Lafayette, arrangée pour pension et ayant 9 chambres, citernes, cour de derrière, à lot de côté, etc. Le coin des rues Poydras et Miro, consiste en un terrain vague et est un excellent site pour commerce. Les propriétés ci-après décrites sont dans le voisinage immédiat du moulin à riz le Pelican, du bassin Basin, du chemin de fer et sont à peu près mi des chars de la rue de la Commune.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, à partir de la date jusqu'à complet paiement, avec toutes les clauses ordinaires de garantie, tels que honoraires d'avocat en cas de procès, et d'assurance.

L'acquéreur (ou les acquéreurs) assumera le paiement des taxes de 1893 en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant L. Fouroby, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

10 juin—10 14 21 28—juillet 5 12.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Peter Birba.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—No 38,750

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour susdite, Division D, en date du 3 juin 1893, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite:

1° Une action du stock du Club Gymnastique des Jeunes Gens, d'après le certificat 1212.

2° Un certain lot de terre situé dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Delord et Calliope, mesurant 24 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet sur 51 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 251 et 251 1/2 rue Carondelet.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; il paiera 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 juin—10 17 24—juil 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

14 LOTS DE VALEUR.

Succession de Kristian R. Johnson.

No 635—Dixième Cour de District Judiciaire, Paroisse Rapides.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour ci-dessus, daté le 30 mars 1893 dans la succession mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Treize lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonia St Anthony, Galvez et Miro, désignés par les Nos 14 à 26 inclusivement. Les lots 14 à 24 inclusivement mesurent ensemble 220 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Antonia, sur 106 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur. Les lots 25 et 26 chacun à 30 pieds de face à la rue Galvez sur 153 pieds de profondeur.

1° Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Anthony, Antonia, Agriculture et Industrie.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs paieront les taxes de 1893, 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant S. Flower, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

5 juin—3 10 17 24 juil 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Deux jolis lots pour bâtir.

Conrad G. Reubenkoenig et al. vs. les mineurs Lisette Winckler et als.

No 37,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—Le MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus, Division C, le 16 novembre 1892, et signé le 22 novembre 1892 dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division D, daté le 2 décembre 1892 homologuant les délibérations d'un conseil de famille devant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, tenu le 29 novembre 1892 et dans la succession d'Elise Martha Reubenkoenig femme décédée de John Henry Winckler, No 26,821, de la Cour ci-dessus, la propriété décrite ci-après:

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Piété et Louisa, désignés par les Nos 9 et 11, mesurant comme suit: le lot No 9, 30 pieds de face à la rue St-Claude et le lot No 11, 28 pieds 8 pouces de face à la rue St-Claude, sur une profondeur de 120 pieds chacun; le lot No 11 formant l'encoignure des rues St-Claude et Piété. Sur une avenue, près des lignes de chars urbains.

Conditions—Comptant et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication et 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

3 juin—3 10 17 24—juillet 1 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Terrains vacants et Résidence dans le 3me District.

Succession de Franz J. D. Gunther.

No 38,398. Division E.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau. No 32 Passage de la Bourse—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 5 juin 1893, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le 3me District, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Champs Elysées et Marigny, mesurant 27 pieds 4 1/2 pouces 2 1/2 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en chaussée à l'usage de la fabrication de ciments, un atelier de menuisier, l'étage supérieur ayant sept chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Numéro municipal 469 rue Bourgogne.

2° Un terrain vide, à l'exception d'un hangar faisant face à la rue, situé dans le même îlet, attenant au lot ci-dessus décrit, ayant les mêmes dimensions que le lot ci-dessus décrit—27 pieds 4 1/2 pouces 2 1/2 lignes de face sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

3° Un grand terrain situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues Remparts, St-Claude, Union et François, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison construite dans le fond, ayant quatre chambres, citerne, etc. No 455 rue des Remparts.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1893, en sus du prix de vente et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, notaire.

9 juin—9 14 21 28—juil 5 12

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre splendides, rue Magnolia,

Entre les rues Jackson et Philip.

Succession de Fred Bork et sa femme.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale par ordre de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 juin 1893, Dossier No 38,491 pour le compte de la succession de Fred Bork et sa femme, tous les deux décédés, il sera vendu—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, Magnolia et Clara, désignés par les Nos 3 et 4, qui sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magnolia, sur une largeur dans le fond, chacun, de 31 pieds 3 pouces, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2 la plus rapprochée de l'avenue Jackson, 120 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne de division entre les dits deux lots, et 120 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 4, la plus rapprochée de la rue Philip, toutes plus ou moins.

Les améliorations comprennent Quelques Vieilles Bâtisses en bois, Hangars, etc.

Termes et conditions. Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera aussi les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur le lieux.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 juin—8 11 18 25—juil 2 9 à date

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

—DU—

PREMIER DISTRICT,

Coin des rues St-James et Religieuses.

Succession de Mme Kate Flynn.

No 15,162.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—le MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mai 1893, et rendu dans la succession désignée ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, encoignure des rues St-James et Religieuses, comprenant trois cottages, etc., et situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou îlet compris par les rues Tchoupitoulas, Religieuses, St-James et Céleste, d'après un plan fait par H. Moelhausen, architecte, en date du 3 septembre 1845, et annexé pour référence à un acte passé pardevant J. B. Marks, ancien notaire public de cette ville, en date du 10 septembre 1845. Le dit lot forme l'encoignure des rues St James et Religieuses, et mesure 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la dite rue Religieuses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles, et façade à la rue St-James.

Termes et conditions.—La moitié ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en paiements égaux, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date, garantis par des billets signés par l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant hypothèque et privilège du vendeur. Le dit acte de vente contenant la clause usuelle pour frais d'avocat, à raison de 5 pour cent, en cas de procès, et les clauses usuelles contre aucun des dits billets, etc. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant M. Gernon, Esq., notaire public aux frais de l'acquéreur.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Plaisante Résidence-Cottage

—ET—

Quatre Lots de Terre de Choix.

Coin Pauline et Dauphine.

Succession de Anton Leiding.

No 39,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 mai 1893 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre lots de terre dans l'îlet No 244 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Pauline et Indépendance, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No 12, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 9 mars 1859; lesquels lots se joignent et mesurent chacun 30 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur; le lot No 4 forme le coin des rues Dauphine et Pauline; sur le lot No 2 se trouve une résidence cottage contenant 4 chambres, citerne, hangar, puits, etc. Dans un voisinage bien peuplé, d'accès facile aux chars, etc.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, la balance à un an en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque avec 5 0/0 d'honoraires d'avocats, le pacte de non aliénation et vente sans estimation, le transfert de la police d'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. La succession devant payer toutes les taxes y compris celles de cette année 1893. 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

4 juin—4 7 14 21 28—juil 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR PARTAGE.

Agréable résidence cottage,

No 131 rue Palmyre,

Entre les rues Miro et Tonti.

FRANZ H. KLEVORN ET ALS. VS. MRS MARY KLEVORN ET ALS.

No 38,799—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune —MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 mai 1893 et signé le 9 mai 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La jolie résidence-cottage simple en bois, No 131 rue Palmyre, retirée de la rue, avec jardin devant et sur le côté, et contenant 4 chambres, citerne, etc., décrite comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Banks, Miro et Tonti, désigné par le No 6 et mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre sur 165 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur. A proximité des deux lignes de chars à voies doubles des avenues Canal et Tulane et dans un voisinage tranquille.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance, s'il y a, à un et deux ans de crédit, pour billets portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, No 49 rue Camp, aux frais de l'acquéreur.

17 mai—17 24 31—7 14 21 juin

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,111—Division D — Thomas Mangan vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas Mangan soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James J. Woulfe, notaire public, à son Bureau No 135 rue Gravier en cette ville, le JEUDI, 22me jour de juin 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit chargé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—27 au 22 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante de Propriétés de Choix Situées dans le Centre Commercial.

Le magasin en briques à quatre étages Nos 169 et 171 rue Gravier, entre St-Charles et Carondelet.

Le magasin en briques à quatre étages No 81 rue Carondelet, entre Perdido et Poydras.

Le magasin en briques à quatre étages No 167 rue Poydras, entre St Charles et Carondelet.

L'élégante résidence et les grands terrains d'ornement No 107 avenue de l'Esplanade et coin N. O. de la rue Dauphine.

La résidence en briques à trois étages No 137 rue St-Louis, entre Bourgogne et Remparts.

Les résidences en briques à deux étages et attic Nos 157, 159 et 161 rue St-Louis et coin N.-E. de la rue Remparts.

La résidence en briques à un étage No 144 rue N. Remparts, entre Toulouse et St-Pierre.

Les deux résidences en briques à deux étages et attic Nos 61 et 63 rue N. Bassin, entre Bienville et Conti.

Le grand terrain pour y bâtir Nos 73 et 75 rue N. Bassin, entre Bienville et Conti.

—ET—

La résidence en briques à trois étage No 538 rue Royale, entre Port et St-Ferdinand.

Une bonne occasion pour les grands et petits capitalistes de faire d'avantageux placements

Succession de Vve Honoré Pottier, née Irène Reggio.

No 38 867—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus, Division E, daté le 12 mai 1893, dans la succession mentionnée ci-dessus, les propriétés décrites ci-après à savoir:

1°. Le magasin attrayant à quatre étages en briques, No 169 rue Gravier, dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Charles et Carondelet. Le lot de terre mesure 21 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, 21 pieds 4 pouces 1 ligne de largeur dans le fond, 72 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Charles et 71 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

2° L'attrayant magasin en briques à quatre étages No 171 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, 21 pieds 4 pouces 1 ligne dans le fond, 71 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et 70 pieds 3 pouces 7 lignes sur l'autre ligne de côté.

Ces magasins sont centralement situés, touchant à la Union National Bank et près des Bourses et autres institutions commerciales

3°. Le magnifique magasin à quatre étages en briques No 81 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Carroll, Perdido et Poydras. Le lot de terre mesure 30 pieds 11 pouces 4 lignes (mesure anglaise) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 112 pieds 3 pouces (mesure française). Bien situé pour affaires ou comme placement.

4° Le vaste magasin en briques à quatre étages No 167 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, St Charles et Carondelet. Le terrain mesure 26 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 102 pieds 2 2/5 lignes sur l'une ligne de côté et 102 pieds 4 pouces sur l'autre ligne de côté. C'est un des magasins occupés par la grande compagnie de meubles Hugh Flynn Co. L't'd, et est dans une bonne localité pour un placement d'un revenu stable.

5° L'élégant cottage-résidence en briques élevé et vastes terrains d'ornements No 107 Avenue de l'Esplanade, coin nord-ouest de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Bourgogne et Dauphine. Cette propriété est retirée de la banquette par un magnifique grillage et a de larges galeries devant et à l'arrière, vaste vestibule du devant, salon, salon de réception, salle à manger, dépenses et cabinet porcelaine, ascenseur, salle de déjeuner, trois chambres à coucher et chambres de bain à l'étage principal; il y a dans l'attic de la pi ce pour plusieurs chambres. Au rez-de-chaussée il y a un grand couloir aux chambres à coucher et autres, cuisine, etc, et cave, 4 citernes, 2 hydrants, etc. Les terrains sont pavés en Schillinger, jardin de fleurs et parterre. Le terrain mesure 81 pieds de face à l'avenue Esplanade, sur 130 pieds de profondeur et façade sur la rue Dauphine. Cette résidence est bien située et en parfaite condition pour tout. Elle est située dans la partie la plus agréable de l'avenue Esplanade, entourée de chars urbains et à quelques minutes au marche de la rue Canal. Dans le voisinage immédiat sont les magnifiques résidences de plusieurs de nos éminents citoyens. Cartes nécessaires pour visiter.

6° La jolie résidence à trois étages en briques, No 137 rue St-Louis, dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Bourgogne et Remparts, contenant vestibules à chaque étage et 10 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée, hangar, etc. Le lot de terre mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée de trois (3) pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Bourgogne. A proximité de la rue du Canal et du centre des affaires et en demande par des locataires payants. Des cartes seront nécessaires pour l'inspection.

7° La résidence en briques à deux étages et attic No 161 rue St-Louis, coin N. E. de la rue Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Remparts et Bourgogne, contenant vestibule, 6 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée, etc. Le terrain est désigné par la lettre A, d'après un croquis par S. G. De L'Isle, voyer, en date du 12 mai 1893, et mesure 20 pieds 9 pouces de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur et face à la rue Remparts, et ayant l'usage d'une allée commune de 5 pieds 2 pouces 1 ligne de largeur s'ouvrant sur la rue Remparts.

8° La résidence en briques à deux étages et attic No 159 rue St-Louis, touchant et dans le même district et îlet comme la 7me propriété décrite, contenant vestibule, 6 chambres, gaz, citerne hydrant, cour pavée, etc. Le terrain est désigné par la lettre "B" d'après un croquis et mesure 19 pieds 11 pouces de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et ayant l'usage en commun de la dite allée.

9° La résidence en briques à deux étages avec attic, No 157 rue St-Louis, contiguë et dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus nouvellement décrite, contenant vestibule, 6 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée etc. Le lot de terre est désigné par la lettre "C" d'après le croquis sus-mentionné et mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue St-Louis sur 87 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et ayant le droit de se servir de l'allée commune ci-dessus mentionnée.

10° La résidence-cottage en briques à un étage No 144 rue Nord Remparts, dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, Toulouse et St-Pierre, contenant 7 chambres, cour pavée, allée, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, d'après un plan de Jos Pilié, voyer, annexé à un acte pardevant H. Lavergne, ancien notaire en cette ville, le 21 novembre 1825, le dit lot mesurant 19 pieds 3 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 60 pieds à laquelle profondeur le dit lot s'élargit à angle droit 20 pieds sur le côté du lot B sur le dit plan, et delà une autre profondeur de 24 pieds 6 pouces, le tout conformément au dit plan.

11° La résidence en briques à deux étages avec attic, No 61 rue Bassin, dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Bienville et Conti, contenant vestibules, 8 chambres, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le lot de terre mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face sur chacune des rues Bassin et Franklin, sur 127 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'une rue à l'autre.

12° La résidence en briques à deux étages et attic No 63 rue Bassin, se touchant et dans le même district et îlet comme la 11me propriété décrite, contenant vestibule, 8 chambres, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le terrain mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face de chaque côté des rues Bassin et Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, de rue à rue.

13° Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet comme la douzième propriété ci-dessus décrite, mesurant 42 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Bassin 43 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces 2 lignes de rue à rue. Le dit lot est désigné par les numéros municipaux 73 et 75 rue Bassin et est amélioré avec une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue Franklin, servant comme fabrique de barriques.

14° La résidence confortable à trois étages en briques No 538 rue Royale dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Architecte, Port et St-Ferdinand, contenant vestibules, galeries sur le devant et à l'arrière, 15 chambres, cour pavée, citerne, etc. Le lot de terre mesure 36 pieds 3 pouces de face à chacune des rues Royale et Architecte sur une profondeur de 126 pieds 1 pouce 3 lignes d'une rue à l'autre. Dans un bon voisinage faisant face à une ligne de chars qui sera bientôt convertie en ligne électrique et à proximité des écoles, églises et marchés.

Les propriétés ci-dessus décrites sont vendues sujettes à des baux et locations. De complets

---

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

renseignements seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un an ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux en billets coupons, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; les dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, et les acquéreurs devant assurer les bâtisses et améliorations jusqu'au montant de leurs billets et transférer les polices d'assurance aux détenteurs des dits billets. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de non aliénation, sans estimation, ainsi que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le recouvrement des billets, et les acquéreurs devront assumer toutes les taxes dues en 1893 en outre du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. R. Légier, Esq., notaire, pour les propriétés décrites 3°, 4°, 6°, 10° et 14°, et J. P. Meunier, Esq., notaire, pour les propriétés décrites 1°, 2°, 5°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° et 13° aux frais des acquéreurs.

13 mai—13 20 27 juin 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Jolis Cottages Doubles en Bois,

Rémunératifs.

114, 114-112, 116 et 116-112

RUE PLEASANT,

Entre les rues Magazine et Constance.

Succession de Thomas A. Stephens.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,871.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet. — MERCREDI, 28 juin 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Division C, en date du 23 mai 1893, et d'un ordre supplémentaire daté le 25 mai 1893, dans la succession mentionnée ci dessus, la propriété ci après décrite, savoir:

1°. Le joli cottage double en bois Nos 114 et 114 1/2 rue Pleasant, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance, retiré du trottoir et ayant galeries, quatre chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur un croquis par S. G. De L'Isle, voyer, daté le 5 mai 1893, et mesure 27 pieds de face à la rue Pleasant sur 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance, 81 pieds sur une première profondeur sur l'autre ligne de côté, puis 3 pieds sur une ligne courant vers la rue Magazine, puis une seconde profondeur de 39 pieds à la ligne du fond qui a 39 pieds de largeur.

2° Le charmant cottage double en bois Nos 116 et 116 1/2 rue Pleasant adjacent et dans le même district et îlet que la propriété décrite ci dessus, retiré du trottoir et ayant galeries, quatre chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur l'esquisse ci-dessus, et mesure 28 pieds de face sur la rue Pleasant sur 143 pieds 11 pouces de profondeur courant à travers et ayant une façade sur la rue Tolédano de 28 pieds. Les deux lots de terre décrits ci-dessus ont l'usage d'une allée en commun ouvrant sur la rue Pleasant, 3 pieds de large et 81 pieds de profondeur.

Ces cottages sont bien loués à des locataires qui paient promptement, sont près du marché de la rue Neuvième, des lignes de chemins de fer, des églises et des écoles et sont des placements sûrs et rémunératifs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets spéciale-ment garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant G. C. Préot, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Emma Mary Glady, femme décédée de M. Glaser.

No 33,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 28 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, daté le 25 mai 1893 et d'un ordre supplémentaire daté le 26 mai 1893, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Carondelet, Polymnie et Felicité, et mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Polymnie et autres lignes parallèles. Le dit lot forme l'encoignure des rues Carondelet et Polymnie, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 436 et 436 1/2 rue Carondelet.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat seront requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27—3 10 17 24 28 juin

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage double dans le Second District.

Nos 251 et 253 rue Marais,

Entre le Chemin du Bayou et la rue Ursulines.

—A L'ENCAN.—

Robert Murphy vs. Wm. E. Murphy.

No 28,215—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 3 mai 1892, et signé le 2 juillet 1892 et confirmé par la Cour Suprême, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite comme suit, à savoir:

Le cottage double à un étage et mansarde, Nos 251 et 253 rue Marais, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Villeré, Chemin du Bayou et Ursulines. Le lot mesure 60 pieds de face à la rue Marais sur 168 pieds de profondeur sur un côté et une profondeur irrégulière sur l'autre côté, d'après un acte de vente pardevant A. Drouet, notaire, daté le 29 avril 1850, sous le nom de W. K. Murphy.

Le cottage à six chambres de chaque côté, gaz, beau jardin d'arbres fruitiers et de fleurs, la cour est pavée, et est situé dans une partie du Second district bien améliorée près de plusieurs lignes de chars.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de seulement 6 pour cent par an, et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1893 en outre du montant de l'adjudication et devant déposer dix pour cent du prix d'enchère comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.

7 mai—7 10 17 24 31—juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

Nos 601 et 601 1/2 rue Bourgogne, entre les rues Port et Enghien.

A L'ENCAN.

Nicholas Fanet vs. John A. Gransheier et als.

No 37,245.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un jugement de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 2 avril 1893, et signé le 4 mai 1893, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, désigné comme terrain No 6 du carré d'îlet No 9 borné par les rues Bourgogne, Remparts, Port et Enghien, selon un plan de Joseph Pilié, le 9 février 1835, mesurant (mesure anglaise) 29 pieds de face rue Bourgogne, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent le cottage double portant les Nos 601 et 601 1/2 rue Bourgogne, il y a cinq chambres de chaque côté, dans un agréable quartier, près du marché, d'églises et d'écoles, accessible à plusieurs lignes de chemins de fer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et le privilège du vendeur et privilège sur la dite propriété, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, transfert d'assurance etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles pour l'année 1893, en sus du montant de l'adjudication et fera un dépôt de dix pour cent du prix de la vente, comptant, au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jno. J. Ward, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 mai—11 17 24 31—juin 7 14

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 39,144 — Division D — Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire A. J. Benedic vs ses créanciers. — A. J. Benedic soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, que J. C. Le Bourgeois soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée pardevant Frederick Zengel, notaire, No 49 rue Camp, en cette ville, le VENDREDI, 23me jour de juin 1893, dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Frank Zengel, avocat.
23 mai—27 au 22 juin

L'Abeille [illegible]
Bureau[illegible]
NOUV[illegible]
MERC[illegible]

Mandeville[illegible]

LE STEA[illegible]
Comme[illegible]
Quittera Mil[illegible] au Dépôt du [illegible] tête de la rue d[illegible]
POUR MA[illegible]
Tous les jours[illegible]
Au retour qu[illegible] à 5 heures A. M[illegible]

Mandeville, [illegible]
DIMANCHES [illegible]
DIMANCHES [illegible] train de 7 h[illegible]
Prix chaque t[illegible]
Prix les jours[illegible]
Fret reçu t[illegible] de la Louisiane[illegible]
30 avril[illegible]

COMPA[illegible]
Entre N[illegible]
Les magnifiq[illegible] pour le continent[illegible] et toutes [illegible] 42 de la rivière[illegible] Street, tous les[illegible]
LA CHAMPA[illegible]
LA TOURAINE[illegible]
LA GASCOGNE[illegible]
Prix du [illegible]
Premières, about[illegible] et au dessus[illegible]
Deuxième classe[illegible]
Entrepont [illegible] tout compris[illegible]
Billets, aller[illegible]

CROMWEL[illegible]
POUR NEW[illegible]
NEW ORLEANS[illegible]
HUDSON[illegible]
LOUISIANA[illegible]
Partiront de [illegible] rue Toulouse[illegible]
Assurance de[illegible]
[illegible]
Ces steamers [illegible] Orléans avec [illegible]
Les agents [illegible] être surpassés [illegible]
Pour fret ou [illegible]
4 mai—1 an

L'A[illegible]
Nouve[illegible]
JOURNA[illegible]
EDITION[illegible]
PA[illegible]
SAME[illegible]
Contenant [illegible]
publiées [illegible]
dans l'[illegible]
L'EDITION [illegible]
Réunissant [illegible]
toutes [illegible]
semaine, [illegible]
BUREAU[illegible]
No 73 [illegible]
ENTRE [illegible]

FEU[illegible]
No 30
CEN[illegible]
GRAND[illegible]
EMILE[illegible]
DEUX[illegible]
MARI[illegible]
LE [illegible]

Serrant avec[illegible] quis, le colonel[illegible]
—Mon [illegible] recevoir mon[illegible] j'instruirai [illegible] que vous avez[illegible] nant lui rendre[illegible]
—Oui, mon [illegible] dites qu'ils sont[illegible] avec vous, [illegible] messieurs me f[illegible] mitié de venir[illegible] Marpeix, qui n'[illegible] Blois.
Dites-moi [illegible] invitation, [illegible] vous-même les [illegible] pagneront; à [illegible] sera fier, [illegible]
—Mon [illegible] fortune est [illegible] ble de refuser[illegible]
—Bravo! [illegible]